



ATTENTE CHAISES : ENFIN UNE COMPENSATION

ADP, en charge de l'accueil des passagers à Mobilité Réduite a fait le choix de changer de prestataire sur la saison été... Ce prestataire s'est très vite révélé inefficace n'ayant pas les effectifs suffisants pour couvrir l'ensemble des vols concernés.

Après avoir soulevé ce sujet en CSE, L'INTERSYNDICALE PNC, par courrier, a enjoint la Direction à réunir les Organisations Syndicales Représentatives du PNC afin de trouver une solution qui soit acceptable pour les PNC.



RADD TRAITEMENT PHMR :

Voici ce que la direction appliquera en cas d'attente du prestataire PMR par les équipages à l'arrivée des vols, à compter du 10 juin et jusqu'au 15 septembre :

Arrivées Paris vols Long Courrier :

- pour un temps d'attente au-delà du TSV (Bloc + 30mn) entre 30 et 60 minutes comprises : 6 heures de RADD
- 6h supplémentaires par tranche de 15 mn au-delà de 60 mn

Arrivées Paris vols Court / Moyen Courrier :

- pour un temps d'attente au-delà du TSV (Bloc + 15mn) entre 15 et 45 minutes comprises : 6 heures de RADD
- 6h supplémentaires par tranche de 15 mn au-delà de 45 mn

Par exemple :

Une attente de 46 minutes après la fin du TSV (bloc arrivée + 30 min sur LC et 15 min sur MC) donnera droit à 18H de RADD (accolable, payable ou reportable).

Nous déplorons toutefois que la Direction ne soit pas allée au-delà. Nous demandons qu'elle revienne sur sa décision et applique la rétroactivité à cette mesure.

Nous souhaitons évidemment que cette compensation soit pérennisée lors du point d'étape en septembre.

Des compensations nécessaires ont été obtenues par L'IS PNC, cependant nous ne perdons pas de vue que l'essentiel reste la résolution de ce problème à la source.

Les enjeux sont d'importance : nos conditions de travail, la qualité de service à nos clients et la capacité d'Air France à se faire respecter par ses prestataires.